

RETRAITÉS

JUSTICE

SOCIALE

SOLIDARITÉ

INTERGÉNÉRATIONNELLE

ÉGALITÉ

FEMMES / HOMMES



4 mensonges et 1 enterrement

En plein mois de juillet, le Gouvernement a rendu public le cadrage du projet sur les retraites. Il prépare maintenant le projet de loi et veut organiser un nouveau « débat citoyen ». Pourtant, le projet n'a pas évolué depuis la réunion entre le SNABF Solidaires et le Haut Commissariat à la réforme en juin dernier et le fait que la majorité des syndicats de notre entreprise y est opposé.

1) « Ça sera plus juste »

La justice pour le Gouvernement, c'est : moins de droits pour tout le monde car ce dont il s'agit, c'est travailler plus pour gagner moins.

- Le départ à 62 ans serait encore possible certes, mais **avec une décote de 10%**, ce qui équivaut à 14.1% de moins que pour un départ à 64 ans (âge qui bien entendu pourrait augmenter chaque année). Le but est donc d'inciter un départ du plus grand nombre de personnes après 62 ans.
- L'idée est de calculer la retraite sur la totalité de la carrière, donc pas seulement sur les meilleures années et encore moins à partir des 6 derniers mois.
- La pension de chaque génération dépendrait de son espérance de vie, le souci est qu'en moyenne un cadre vit 6 ans de plus qu'un ouvrier.
- Les indépendants-es cotiseront bien moins que les salarié-es, mais pourront prétendre à un minimum de pension identique.
- Les hauts salaires, les salarié-es des grandes entreprises du CAC 40... bref les plus aisés-es, bénéficieraient de nouveaux avantages fiscaux pour une retraite complémentaire par capitalisation.

C'est un comble puisque le régime des agents de la Banque de France est sur la sellette alors que justement il s'agit d'un système proche de la capitalisation.

En réalité, si le Gouvernement a renoncé pour le moment à augmenter tout de suite la durée de cotisation nécessaire pour partir à taux plein ou à reculer l'âge de départ, pour ne pas faire de vague en cette période de rentrée, il envisage sérieusement de le faire quoiqu'il arrive afin de limiter les dépenses.

2) « Ça sera plus transparent »

Aujourd'hui la situation est loin d'être parfaite mais au moins chacun connaît ses droits en fonction de sa date d'entrée dans le système, alors que **demain ...**

- Les droits fluctueront en fonction des valeurs d'achat et de liquidation des points, valeurs déterminées **chaque année** par le Gouvernement, un peu comme les tarifs du gaz...
- Les droits diminueront en fonction de l'espérance de vie pour chaque génération, avec à la clé une décote plus ou moins grande.
- L'indexation des droits acquis se fera sur les salaires moyens, avec l'abandon progressif de l'indexation sur l'inflation.

D'un système de prestations définies, nous passerons à un système à cotisations définies. Résultat : on sait ce que l'on paie en cotisant, mais pas ce que l'on gagnera à la retraite.

3) « Ça sera mieux pour les femmes »

- Si la différence entre les pensions tend à se réduire, les femmes partent plus tard à la retraite, et avec moins de trimestres et leurs salaires sont généralement plus bas.
Comme la pension sera calculée sur toute la carrière, elles subiront une baisse de pension par rapport à la situation actuelle (calcul sur le dernier salaire ou les meilleures années selon la profession).
- Les femmes vont perdre la MDA (Majoration de la Durée d'Assurance) qui leur octroyait 1 trimestre de droits supplémentaires par enfant. Après la réforme, il faudra désigner parmi les parents celui qui percevra un bonus de 5% par enfant, ce qui devrait naturellement favoriser le report de cette bonification sur celui qui gagne le plus : l'homme en général.

4) « La part de PIB accordée aux retraites ne bougera pas »



- Le Gouvernement entend limiter les dépenses consacrées aux retraites à leur niveau actuel, soit **13,8% du PIB** (contre 5% en 1960). Comme mécaniquement le nombre de personnes à la retraite va augmenter dans les années à venir, **la part de retraite revenant à chacun va donc mathématiquement diminuer**. Le Conseil d'orientation des retraites a calculé que le taux de remplacement (le rapport entre le dernier salaire et la pension) passerait de 64,4% - en moyenne aujourd'hui - à 50,9% en 2050.

- Ce nouveau système va donc affaiblir durablement le niveau de vie des retraités-es.
Dans le même moment la loi Pacte encourage la mise en place de retraites par capitalisation.
La boucle est bouclée!

Et un enterrement:

Ce qui va disparaître si ce projet voit le jour, c'est la retraite issue de la Sécurité Sociale telle que nous la connaissons depuis sa création en 1946: c'est-à-dire un système redistributif, qui donne plus à celles et ceux qui ont moins, **en gommant les accidents de carrière**, en attribuant un meilleur taux de remplacement aux salaires les plus faibles, tout le contraire du système à points dit contributif.

Nous ne défendons pas de vieilles luttes mais un système qui partait du principe que si l'on est empêché-e de travailler ou si on ne le fait plus par ce qu'on est âgé-e, la continuité de nos droits est garantie afin de pouvoir **vivre dignement**. Jusque là le calcul de la retraite était basé sur ce principe qui permettait, pour une durée totale de cotisation, un taux de remplacement à 75%. Voilà ce qui disparaît.

Alors que voulons-nous ? La justice sociale, la solidarité intergénérationnelle, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

- Pour nous c'est une évidence: un départ à 62 ans au plus tard, prenant en compte les acquis professionnels et les différentes formes de pénibilité au travail (**ce n'est pas le cas actuellement à la Banque de France, et non, notre régime n'est pas toujours avantageux!**).
- Un taux de remplacement à 75% pour le taux plein et une retraite minimale au moins égale au SMIC.

Connaissez-vous toutes les spécificités du régime particulier de la Banque de France?

Il fait partie des 42 régimes spéciaux visés par le projet de réforme actuel. Ses origines remontent à 1808, date à laquelle a été créée la Caisse de Réserve des Employés (CRE) par décret impérial.

Son règlement permet le paiement des pensions grâce aux revenus tirés de son portefeuille, de ses placements ainsi que de la contribution annuelle versée par la Banque. Notre système est communément appelé « régime par capitalisation » à l'opposé du « système par redistribution ». Les fonds disponibles actuellement couvrent l'ensemble des actifs et des retraités. En raccourcissant à l'extrême, nous pourrions en déduire que chaque agent est propriétaire de ses cotisations abondées par la Banque puis valorisées par le rendement des placements successifs réalisés par nos collègues de BDF Gestion.

Le régime que nous propose le Gouvernement est en complète contradiction avec la transparence, la justice et l'équité du nôtre. Lever des injustices pour en créer de nouvelles, une spécificité bien Française.

Les principales contraintes juridiques que nous avons identifiées :

- Les fonds de la CRE sont un cantonnement d'actifs dans le bilan de la Banque et entrent donc dans la construction de nos fonds propres, reconnus comme tels, notamment au sens du décret de création de l'Eurosystème ;
- L'existence de la CRE a toujours exonéré l'État de nous verser un budget de fonctionnement : reverser les fonds dans le régime général induirait donc une charge supplémentaire pour l'État ;
- Le Code Monétaire et Financier construit nos fameuses DEPSO (= Dépenses Sociales) selon une logique contraignante qui ne s'impose qu'à la Banque de France ... sans même parler de l'orthodoxie de la Cour des Comptes qui fixe leur seuil à 10% de la Masse Salariale.
Depuis 10 ans, nous nous sommes interdits des recours juridiques auprès du Conseil Constitutionnel car la pérennité des fonds versés à la CRE au bénéfice de tous nous semblait être un accord « gagnant-gagnant » salariés/employeur. Nous avons prévenu le Haut Commissaire que si la réforme nous y contraignait **nous mènerons toutes les actions légales nécessaires à la préservation de nos droits ;**
- Le décret portant création de l'ACPR fixe un montant de fonctionnement de l'autorité qui ne compense pas les charges patronales assumées pour partie par la CRE - qui sert aussi au financement de certains dispositifs comme la liquidation de votre CET par exemple. Nous voyons mal les parlementaires augmenter autant que de besoin le budget nécessaire au paiement des salaires et donc la contribution des banques contrôlées...



Pour conclure, le dispositif prévu par Jean-Paul Delevoye ferait sortir la France des standards internationaux, qui comportent tous 3 piliers : un régime de base, des régimes complémentaires et des régimes supplémentaires individuels ou d'entreprise.

Cela n'a aucun sens de vouloir faire entrer tout le monde dans le même moule.